



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



APPEL A PROJETS OUTRE-MER N°5

« Essaimage DOM »

MARTINIQUE

Note préliminaire

La Ministre des Outre-mer et le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports ont présenté *le plan Jeunesse outre-mer* le 3 septembre 2015 qui concrétise l'engagement gouvernemental en faveur des jeunes ultramarins et réaffirme les deux priorités majeures que sont l'emploi et la formation des jeunes.

Le plan Jeunesse outre-mer se décline en 110 mesures et s'articule autour de cinq grandes priorités :

- la réussite éducative ;
- la transition entre la formation et l'emploi ;
- l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes ;
- l'insertion professionnelle et sociale ;
- la lutte contre la délinquance et la promotion du "vivre ensemble".

L'appel à projets « outre-mer » du fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) s'inscrit pleinement dans les priorités du plan gouvernemental et vise, en réponse aux besoins précis et différenciés des territoires et des jeunes, à mettre à profit les enseignements des expérimentations passées pour initier de nouveaux projets.

En effet, le FEJ soutient des innovations sociales de terrain qui font l'objet d'une évaluation externe rigoureuse afin de renouveler les politiques publiques en faveur des jeunes. Les enseignements tirés des expérimentations les plus efficaces permettent d'alimenter la politique transversale du gouvernement pour la jeunesse et les actions mises en œuvre sur le terrain.

Depuis 2010, quatre appels à projets « outre-mer » du FEJ ont permis de financer une cinquantaine de projets sur des thématiques diversifiées (l'éducation, l'emploi, la mobilité, la santé et la lutte contre les discriminations) à destination des jeunes ultramarins .

Ce nouvel appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) appelé « Essaimage DOM » concerne les territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Cet appel à projets revêt un caractère spécifique dans la mesure où il prévoit une mise en œuvre déconcentrée, adaptée aux contextes et aux besoins des jeunes localement.

Les projets de qualité attendus dans le cadre de ces appels à projets devront présenter un caractère innovant, concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Un appui en ingénierie de projets pourra être prévu par le porteur.

Spécificités du territoire de la Martinique

Géographie : Située à **6859 Km de Paris** dans la mer des Caraïbes, entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud, l'île volcanique de la Martinique appartient à l'archipel des Petites Antilles et s'étend sur 1 100 km² (80x30km).

Institutions : Région monodépartementale régie par l'article 73 de la Constitution et Région Ultrapériphérique (RUP) vis-à-vis de l'Europe, la Martinique compte 4 arrondissements et 34 communes regroupées en 3 intercommunalités. En décembre 2015, **une collectivité territoriale unique** s'est substituée aux Conseil Régional et Conseil Général.

Dans un contexte où les finances de des collectivités locales sont souvent dégradées, les taux d'endettement et d'emplois publics par habitant sont parmi les plus élevés au niveau national, et leur capacité d'autofinancement réduite.

Population : Sa population, (près de 400 000 habitants) connaît actuellement des évolutions importantes et durables. La part des jeunes (moins de 20 ans) a diminué sensiblement depuis plus de 20 ans mais reste cependant supérieure à la métropole (28,3% contre 24%). Dans le même temps le nombre des plus de 60 ans augmente et représente aujourd'hui 19,1% de la population contre 21% dans l'hexagone, avec une espérance de vie comparable. Ce **vieillessement de la population** est une donnée importante tant par son impact immédiat que par ce qu'il induit pour les années à venir.

Données sociales : En octobre 2013, on dénombre **42 960 demandeurs d'emplois** en catégorie A soit **25,4%** de la population active (base de 168 886), et 50 266 demandeurs d'emplois en catégorie ABC (29,76%). Les **jeunes actifs** avec un **taux de chômage supérieur à 60%**, les plus de 50 ans dont l'augmentation est constante, et les femmes significativement plus touchées, constituent des sujets de préoccupation permanents. Le taux des NEETs (personnes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation) s'élève à 26,9% chez les jeunes de 15-24 ans et à 42,6% chez les 25-29 ans.

Le manque de perspectives pour les jeunes conduit à des situations de tension voire de violence sur le territoire. La jeunesse est souvent assimilée à ces représentations négatives. Il s'agit donc de redonner des perspectives à la jeunesse martiniquaise à travers des expérimentations sociales.

Comparée à la métropole, ces statistiques générales correspondent à ce que l'Observatoire National de la Politique de la Ville caractérise comme étant des géographies très prioritaires.

On dénombre 41 145 bénéficiaires du RSA fin 2012 (24,8% de la population active contre 6,2% au niveau national).

I - THEMATIQUES CONCERNEES PAR CET APPEL A PROJETS

Trois thématiques ont été définies pour cet appel à projets afin de voir émerger des expérimentations sociales.

- Axe 1 : Engagement des jeunes
- Axe 2 : Accès au logement
- Axe 3 : Culture

Éléments de contexte

1/ Difficultés et enjeux

Loin d'être une et homogène, la jeunesse martiniquaise se révèle en réalité plurielle et diversifiée, voire stratifiée, traversée tout autant, sinon plus, que la population adulte par des inégalités sociales et territoriales.

Une partie de la jeunesse martiniquaise est en difficulté. En dépit d'une qualification professionnelle correcte pour la moyenne nationale les jeunes sont victimes de la précarité : précarité de l'emploi, précarité du logement, précarité psychologique, précarité sociale...

Le taux de chômage des jeunes reste particulièrement élevé ce qui les amène vers des « paradis éphémères » liés à la consommation de substances psychoactives.

Selon les jeunes présents lors des rencontres territoriales de la jeunesse 2015, il semblerait qu'il y ait fréquemment une rupture de dialogue entre les générations et que peu de démarches soient entreprises pour aller vers les jeunes. Ils ont l'impression d'être victimes en général de stigmatisation et de manque de confiance des adultes à leur égard. Cette situation entraîne chez eux une peur de s'investir dans la vie publique, une certaine frustration. De nombreux jeunes ont du mal à passer du statut de consommateur au statut d'acteur.

Cette relation d'autorité et non d'échange entre les adultes et les jeunes amène ces derniers à penser qu'ils sont considérés dans la société comme des individus immatures, diminués de capacité de discernement.

Comment impliquer toutes les générations dans le développement de la société martiniquaise ?

Quelle place donne t'on aux jeunes ?

Comment valoriser l'engagement des jeunes ?

Quel avenir construire avec eux ?

2/ Contexte et évolutions en cours

La déclaration de CRACOVIE affirmait (mars 2002) que « les jeunes sont citoyens des municipalités et des régions dans lesquels ils vivent au même titre que les autres membres des autres groupes d'âge et qu'ils doivent en conséquence avoir accès à toutes formes de participation à la société ».

La Charte révisée du Conseil de l'Europe (mars 2003) indique que : « les collectivités locales et régionales, qui sont les autorités les plus proches des jeunes, ont un rôle très important à jouer dans la promotion de leur participation. Elles doivent veiller à ce que les jeunes soient non seulement informés sur la démocratie et la citoyenneté, mais qu'ils aient la possibilité d'en faire concrètement l'expérience (...). Pour que cette participation ait un sens, il est indispensable que les jeunes puissent influencer sur les décisions et actions dès maintenant et non pas seulement à un stade ultérieur de la vie. »

Depuis une quinzaine d'années se développent à différents échelons territoriaux et sous diverses formes, des espaces dont l'objectif est de favoriser le dialogue entre les parties en présence. Au travers d'initiatives diverses s'est progressivement structurée une démocratie « jeunes », type conseils de jeunes, forum jeunesse, comités de jeunes, associations juniors, parlement de jeunes.

Peu importe les appellations, l'objectif est d'instaurer un dialogue et de mettre en œuvre des propositions au service de la collectivité, voire de participer à l'élaboration des politiques jeunesse.

Peu importe les appellations, l'objectif est d'instaurer un dialogue et de mettre en œuvre des propositions au service de la collectivité, voire de participer à l'élaboration des politiques jeunesse (voir annexe 1).

Objectifs généraux des expérimentations

- ✓ **Développer différentes modalités de reconnaissance de l'engagement des jeunes** (bénévolat, volontariat) qui pourraient contribuer à terme à soutenir et valoriser cet engagement sur le territoire, encourager leur autonomie et leur prise d'initiative, favoriser leur insertion sociale et professionnelle.
- ✓ **Proposer et expérimenter des modes d'association des jeunes à l'élaboration (et la mise en œuvre) des politiques en faveur de la jeunesse**, modalités d'association qui tiennent compte des différents publics jeunes et notamment ceux les plus éloignés de ce type de démarche. Ceci permettra de pouvoir déterminer les modes les plus adaptés et leurs résultats (expression des jeunes et prise en compte par les acteurs de cette expression) ainsi que l'impact sur l'engagement des jeunes (*exemple : mise en place d'instances de concertation, de dialogue et d'éducation à la citoyenneté pour aider les jeunes à s'engager*).
- ✓ **Améliorer la représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions.**
- ✓ **Promouvoir l'égalité femmes hommes dès le plus jeune âge.** Malgré les avancées considérables en matière d'égalité des femmes et des hommes, de multiples inégalités et discriminations, directes ou indirectes, persistent dans de nombreux secteurs, voire s'amplifient. Ainsi, l'égalité femmes-hommes est loin d'être acquise, même dans des secteurs très féminisés tel celui de l'associatif. Les femmes sont moins présentes que les hommes dans les instances dirigeantes. Ces inégalités sont préjudiciables pour l'ensemble de la société Martiniquaise, que cela soit pour les hommes ou les femmes. La vie associative reproduit le schéma social alors que l'éducation populaire repose sur une conception de co-gouvernance et de co-construction. Les filles sont peu présentes au sein des associations sportives alors que leur nombre explose dans les structures associatives à caractère social. Il convient donc de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de l'égalité dans les instances dirigeantes de l'association et de travailler sur les freins à l'engagement bénévole des deux sexes.

Expérimentations précédentes du FEJ

Les expérimentations menées dans le cadre du FEJ révèlent plusieurs enseignements généraux dont les projets candidats doivent s'inspirer.¹ Les enseignements sont consultables sur <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>.

15 expérimentations ont été soutenues sur l'engagement des jeunes (incitation, accompagnement, valorisation des compétences acquises).

Les dispositifs expérimentés pour inciter les jeunes à s'engager et les accompagner avaient pour objet :

- La sensibilisation des jeunes à la démarche d'engagement;
- La formation de professionnels à l'accompagnement de projets ;
- La mutualisation des dispositifs existants;
- L'accompagnement par une municipalité.

Les dispositifs expérimentés pour valoriser les compétences acquises dans le cadre de l'engagement avaient pour objet :

- La réalisation d'une campagne de sensibilisation des recruteurs ;
- L'identification du processus d'acquisition des compétences;
- L'accompagnement de jeunes bénévoles dans la valorisation de leurs compétences.

¹ - Un exemple de projet mis en œuvre dans ce domaine : L'expérimentation AP3 153, [« Réussite Solidaire : Je réussis ma vie avec ma Ville »](#), portée par la Ville de Bobigny, et évaluée par l'Université Paris 13 site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>.

Axes d'action et projets attendus

Les projets attendus devront approfondir le diagnostic, proposer des pistes et une démarche pour accompagner les acteurs à mieux appréhender cette problématique.

1 – Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes par la reconnaissance de cet engagement par les acteurs locaux

Les jeunes sont en attente d'une reconnaissance dans une société qui peine à leur faire une place et les différentes formes d'engagement demeurent peu reconnues ou valorisées.

Cependant, les dispositifs de valorisation de l'engagement bénévole existent (« passeport bénévole », « portefeuille de compétences », validation des acquis de l'expérience, etc.) mais ils sont peu connus et peu utilisés. C'est pourquoi il importe de créer, une dynamique de reconnaissance globale, ou spécifique, par l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux, du bénévolat et du volontariat des jeunes.

Caractéristiques des projets attendus

Les projets devront s'attacher à :

- mettre en place une plateforme de réflexion, de coordination et d'impulsion d'actions ;
- promouvoir les outils valorisant les expériences et compétences bénévoles comme la généralisation du curriculum vitae citoyen,
- accompagner les jeunes et leurs accompagnants dans leurs projets d'engagement par la mise en place d'actions innovantes type plateforme d'échanges Web, actions permettant de valoriser notamment les éléments suivants : outils et ressources sur les raisons de s'engager et les moyens de le faire ; interface permettant de présenter et d'assurer un suivi sur les projets entrepris par les jeunes ; calendrier des activités jeunesse ; valorisation des projets.

Les enseignements du FEJ

- ✓ Impliquer les jeunes dans le processus organisationnel et décisionnel à chaque étape du projet ;
- ✓ Reconnaître et valoriser toutes les initiatives proposées par les jeunes même si dans un premier temps elles sont plutôt centrées sur des préoccupations individuelles ;
- ✓ Favoriser une communication de proximité à destination des jeunes les moins informés ;
- ✓ Donner à voir des modèles d'engagement diversifiés auxquels les jeunes peuvent facilement s'identifier, une communication par les jeunes pour les jeunes peut s'avérer particulièrement pertinente ;
- ✓ Privilégier une communication pédagogique et concrète sur ce qui est attendu d'un jeune qui s'engage de manière à lever certaines peurs liées à des représentations fantasmées de l'engagement ;
- ✓ Favoriser l'élargissement social des jeunes dans les actions et organisation d'engagement des jeunes.

2 – Associer les jeunes à l'élaboration de la politique « jeunesse »

Un travail de sensibilisation est à faire auprès des jeunes pour mieux expliquer le rôle des collectivités territoriales et leur mode de fonctionnement de manière générale : l'élaboration d'une politique prend du temps, celui de la réflexion, de la conception, de la consultation, de la confrontation au réel, de la capacité financière à faire, des arbitrages internes à la collectivité, de la saisine des Assemblées...

C'est un exercice démocratique au sens plein du terme. Il engage la collectivité dans la durée. Il nécessite une articulation avec les autres politiques existantes. A l'inverse, les responsables politiques doivent démontrer aux jeunes qu'ils prennent en considération les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les projets proposés devront répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les politiques prennent-ils en compte les besoins et les préoccupations des jeunes ?
- Dans quelle mesure les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration des plans et politiques ?
- Quels sont les points d'entrée potentiels pour associer les jeunes à chaque étape des processus d'élaboration des politiques de jeunesse ?
- Quels mécanismes et appuis sont nécessaires pour aider les politiques à répondre plus efficacement aux besoins et aux préoccupations des jeunes ?
- Comment suivre et évaluer ces mécanismes de participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques ?

Projets attendus

Les projets devront s'attacher à :

- contribuer à former les jeunes à la citoyenneté ;
- éveiller les consciences politiques ;
- participer à leur émancipation ;
- multiplier des initiatives entre jeunes et élus au niveau local sous des formats innovants et différents.

Ces actions seront pensées et mises en place avec les jeunes.

Les enseignements du FEJ

- ✓ Contractualiser des engagements réciproques entre les jeunes et l'institution pour mobiliser tous les acteurs impliqués ;
- ✓ Impulser une dynamique générale de participation des habitants dans la mise en œuvre de la politique municipale dans tous les domaines ;
- ✓ La commune, du fait de sa proximité avec les habitants, constitue une échelle appropriée pour développer l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

3 – Améliorer la représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions

La place des jeunes doit également être revisitée. Il est en effet paradoxal que les jeunes ne soient que rarement représentés dans les instances des structures dont l'objet exclusif, principal ou fréquent, est de traiter de sujets concernant la jeunesse. Un examen systématique de cette question pourrait être réalisé pour comprendre les difficultés. Ceci est un enjeu de la construction de la citoyenneté.

D'une part, leur représentation au sein des instances qui les concerne est une manière pour eux d'approcher les contraintes de la gestion et du temps, mais aussi pour les autres membres de mieux comprendre les aspirations des jeunes.

Il s'agit de répondre à deux enjeux principaux :

- Comment faire face à la pyramide des âges vieillissante dans le secteur associatif ?
- Comment amener les jeunes à s'intéresser à ce secteur ?

Projets attendus :

Les projets devront s'attacher à développer :

- une réflexion politique au sein des associations pour laisser plus de place aux jeunes (travaux explicites et formalisés du CA ou de l'AGO) ;
- des supports de communication adaptés aux jeunes sur le projet associatif, les missions bénévoles, des projets spécifiques (*vidéos, affiches, messages Réseaux sociaux, expositions...*) ;
- des pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes dans l'association ;

- des pratiques de tutorat/parrainage ;
- des partenariats opérationnels avec des établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur (*stages, projets collectifs, appel à bénévolat pour des missions occasionnelles...*) ;
- des réflexions sur les types de missions ou de projets collectifs particulièrement adaptés aux disponibilités et motivations des jeunes ;
- la responsabilisation des jeunes à travers la délégation de projets à des équipes de jeunes ;
- une véritable participation de jeunes aux instances de gouvernance et de décision de l'association ;
- des dispositifs de reconnaissance de l'engagement des jeunes dans l'association.

Les enseignements du FEJ

- ✓ Former les professionnels jeunesse afin de les inciter à accompagner les jeunes dans l'engagement collectif ;
- ✓ Reconnaître et valoriser les compétences acquises dans le cadre d'un engagement collectif ;
- ✓ Formaliser les modes de recrutement et d'engagement des jeunes pour lutter contre les logiques de cooptation et informer le plus grand nombre ;
- ✓ Baliser et expliciter en amont les cadres des initiatives pour les jeunes afin d'éviter une distorsion entre leur conception de leur participation dans les institutions et les associations et la réalité.

Éléments de contexte

1/ Difficultés et enjeux

A la Martinique, les jeunes sont confrontés à un taux de chômage et à une précarité de l'emploi particulièrement élevés, qui les placent en situation difficile pour trouver un logement autonome. Cette précarité suscite chez certains bailleurs une crainte de difficultés de paiement, une certaine appréhension à l'idée de louer à des jeunes.

Les jeunes sont confrontés à un cumul de difficultés : difficulté à acquérir leur autonomie, méconnaissance des dispositifs d'aide, insuffisance de l'offre de logement.

L'enjeu consiste à identifier des solutions innovantes permettant de lever les freins dans l'accès au logement des jeunes sur le territoire.

2/ Contexte et évolutions en cours

Un grand nombre de jeunes adultes sont contraints de continuer à vivre pendant une période prolongée chez leurs parents, en particulier ceux qui se trouvent en situation de chômage ou d'inactivité, majoritaires, sont conduits à s'appuyer notamment sur les solidarités familiales, traditionnellement très fortes. Mais celles-ci connaissent de plus en plus de tensions.

Par ailleurs, les nouveaux modes de vie poussent de plus en plus les jeunes à rechercher l'indépendance résidentielle, ce qui se traduit par des besoins en logements plus importants à population égale. Or, le nombre de logements rapportés à la population est relativement faible en Martinique, tandis que le taux de sur-occupation des logements atteint en moyenne près du double de ce qu'il est en métropole.

Le coût des logements s'est beaucoup accru dans la période récente en France, faisant de la « crise du logement » une thématique récurrente. Les jeunes, plus encore que les autres catégories d'âge, sont concernés par les difficultés à se loger. Ils sont désormais identifiés comme un public vulnérable face au marché du logement, leurs situations de mal-logement sont diverses.

De plus, la perméabilité des statuts (*étudiant, apprenti, stagiaire, salarié...*) engendrée par le morcellement des parcours d'accès à l'emploi rendent complexe la mise en œuvre de dispositifs répondant réellement à leurs besoins.

Le logement porte d'entrée vers l'autonomie

Avoir son « chez soi » est une des conditions de l'affirmation de son indépendance et de son autonomie. L'indépendance financière, l'accès à un emploi stable et au logement se révèlent être par ordre décroissant d'importance, les aspirations principales des jeunes.

Accéder à son propre logement est une composante forte pour chaque jeune d'une forme d'autonomie qui doit lui permettre de développer son propre projet personnel et professionnel. Cela constitue en effet l'un des éléments essentiels de la capacité d'un jeune à prendre en main son destin et à choisir son mode de vie, sans que son orientation soit contrainte par l'offre de formation disponible à proximité du logement familial, en accédant plus facilement à des emplois diversifiés ou encore en étant en mesure de fonder un couple, voire une famille.

L'accès à l'autonomie dans le logement est vécu de manière totalement différente par les jeunes selon leur degré de dépendance aux principaux facteurs contraignants : *activité, niveau de rémunération, aides financières, situation familiale et sociale.*

Par ailleurs, une approche globale doit être nécessaire pour apporter une solution aux difficultés de logement des jeunes car leur accès à un logement autonome suppose de régler le problème de leurs ressources financières, et donc de leur insertion professionnelle.

L'ensemble des personnalités impliquées dans les situations d'urgence entendues lors de la réalisation du diagnostic à 360° soulignent la situation extrêmement difficile devant laquelle se trouvent les organismes et structures d'aide et d'hébergement d'urgence pour répondre à la demande croissante d'un public de plus en plus jeune et de plus en plus démuné.

Le parc de logements en Martinique a du mal à répondre aux besoins des jeunes poursuivant une formation, qui recherchent aussi des petits logements, principalement au sein de la CACEM, zone de concentration des principaux sites de formation. Pourtant une majorité de logements actuellement sont en sous-peuplement. Selon l'indice de peuplement qui détermine le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage, un peu plus de la moitié des ménages martiniquais vit en situation de sous-peuplement. Ils disposent d'au moins une pièce d'habitation de plus que nécessaire à leurs besoins.

Les foyers de jeunes travailleurs (160 places en FJT disponibles au 1er janvier 2012) offrent une solution de logement à moindre coût mais ne couvrent pas tout le territoire (pas de FJT dans l'Espace Sud ni sur Cap Nord).

Une offre insuffisante, peu diversifiée et une méconnaissance des dispositifs d'aide

Le CESER dans son étude de 2010 a abordé les phénomènes d'autocensure et de méconnaissance des diverses aides qui s'offrent aux jeunes. Il en ressort que les jeunes sont peu ou mal informés sur les aides financières, sur les droits et les devoirs locatifs du locataire (les baux, les assurances, les démarches administratives, etc.). Les deux grands acteurs locaux de l'information sur le logement à destination des jeunes sont le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) et les Missions locales, même si ces dernières reconnaissent que l'accès au logement n'est pas aujourd'hui leur priorité.

Objectifs des expérimentations

- ✓ Accompagner les jeunes à mieux investir la problématique du logement ;
- ✓ Lutter contre la pénurie de logement rencontrée par les jeunes au vu de leurs contraintes budgétaires fortes, et/ou de leur mobilité géographique ;
- ✓ Pallier la méconnaissance des aides au logement et du secteur immobilier.

Expérimentations précédentes du FEJ

Les expérimentations menées dans le cadre du FEJ révèlent plusieurs enseignements généraux dont les projets candidats doivent s'inspirer. Les enseignements sont consultables sur <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>.²

² - un exemple : Le « [Pass'Accompagnement](#) », porté par le Conseil Général du Bas-Rhin et évalué par le CNRS-GRECSTA et l'Ecole d'économie de Paris, avait pour objectif de permettre aux jeunes bas-rhinois d'accéder à un logement stable, à travers leur accompagnement par un référent de parcours, un apport de garanties pour les bailleurs, et éventuellement le versement d'une aide financière temporaire.

Un aspect particulièrement innovant du dispositif est le fait qu'un seul référent soit en charge de tous les aspects de l'intégration sociale et professionnelle du jeune, alors que le suivi est habituellement segmenté entre plusieurs organismes.

Le Pass'Accompagnement est séparé en deux niveaux distincts :

- Le niveau 1 concerne les jeunes dans la situation la plus précaire, très éloignés de l'accès au logement et à l'emploi. Il consiste en un accompagnement visant à régler les problèmes périphériques des jeunes (santé, insertion sociale, etc.) et à les préparer à

17 expérimentations ont été soutenues par le FEJ bénéficiaire à environ 7 100 jeunes, étudiants, jeunes en insertion, en alternance, etc.

Les actions menées s'organisent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des jeunes en insertion vers le logement;
- L'aide à l'accès au logement des jeunes en mobilité;
- La mise en œuvre de formes atypiques de logement dont le logement intergénérationnel.

Les évaluations de ces expérimentations ont montré la nécessité d'apporter des réponses individualisées aux jeunes en recherche de logement, de proposer des outils adaptés, souples, de diversifier l'offre de logement, et de laisser à chaque jeune le choix de son logement

Axes d'action et projets attendus

1 – Accompagner les jeunes à mieux investir la problématique du logement

Les projets devront présenter une approche globale pour apporter une solution aux difficultés de logement des jeunes, car leur accès à un logement autonome suppose de régler le problème de leurs ressources financières, et donc de leur insertion professionnelle.

2 – Lutter contre la pénurie de logement rencontrée par les jeunes au vu de leurs contraintes budgétaires fortes, et/ou de leur mobilité géographique

Les parcs dédiés au logement des jeunes, bien qu'emblématiques, ne représentent qu'une faible part de l'offre et ne peuvent être considérés comme la seule solution.

Les projets attendus devront proposer d'autres modes de cohabitation.

3 – Pallier la méconnaissance des aides au logement et du secteur immobilier

En ce qui concerne l'accès à l'information et notamment sur les aides proposées par les collectivités locales, il serait utile de mettre en place un système d'information homogène.

Les organisations de jeunes sont peu impliquées dans la mise en œuvre de l'information ou même dans la définition des acteurs nécessaires à cette mission. On pourrait imaginer qu'elles soient actives à deux égards : en agissant elles-mêmes comme des vecteurs de communication, notamment sur les droits, ou en aidant les acteurs de l'information à définir les outils et méthodes les mieux à même d'aider les jeunes et de répondre à leurs besoins.

En sus de la recherche d'informations sur les aides spécifiques auxquelles ils ont accès, les jeunes semblent confus dès lors qu'ils tentent de s'informer sur les conditions d'attribution des logements et les recours dont ils peuvent se prévaloir.

Les projets attendus devront proposer des systèmes d'information innovants qui associent les jeunes.

Les enseignements du FEJ :

un accès à un logement indépendant. Les jeunes du niveau 1 se trouvent généralement dans une situation qui nécessite une prise en charge urgente.

- Le niveau 2 concerne les jeunes plus proches de l'accès au logement, dont les problématiques principales sont l'accès à l'emploi et la stabilisation des ressources. Il vise à favoriser leur accès à et/ou leur maintien dans un logement indépendant.
-

- ✓ Prendre en compte le contexte territorial dans l'appréciation des actions afin de s'assurer d'un ancrage local des acteurs de l'accompagnement vers l'autonomie ;
- ✓ Accompagner les jeunes sur un temps limité du début de la recherche de logement à l'aménagement en construisant une boîte à outils ;
- ✓ Informer les jeunes sur leurs droits et leurs opportunités relatives au logement afin de palier le manque d'information ;
- ✓ Relayer les démarches des jeunes auprès des structures comme les conseils régionaux ou départementaux qui peuvent véritablement négocier face aux bailleurs sociaux ;
- ✓ Intégrer les missions locales aux dispositifs et élargir le partenariat entre les missions locales et les acteurs publics et privés (Bailleurs sociaux, bailleurs privés).

Éléments de contexte

1/ Difficultés et enjeux

La société martiniquaise, comme d'autres territoires, rencontre des difficultés et des phénomènes de tension qui prospèrent en effet dans un contexte d'anomie ou de perte de valeur.

Il s'agit d'agir positivement sur les interactions entre jeunes et adultes, et de favoriser ainsi une construction identitaire individuelle et collective plus apaisée de nos jeunes adolescents. Ceci dans une démarche de projet qui sensibiliserait la société globale sur l'urgence d'une mobilisation générale contre la violence.

Le projet doit répondre à deux enjeux principaux :

- Faire des jeunes des acteurs informés et distancés par rapport à leurs propres pratiques culturelles, ce qui est une des conditions essentielles de l'exercice de la citoyenneté.
- Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques culturelles, développer de nouveaux espaces, de lieux innovants organisés par et pour les jeunes plus particulièrement ceux ayant le moins d'opportunité.

Sur le fond, les expérimentations devraient contribuer à changer le regard des uns et des autres (jeunes, parents, adultes) impliqués directement ou indirectement et à lever les malentendus et les préjugés source de fracture générationnelle.

2/ Contexte et évolutions en cours

Processus d'identification

Les jeunes et particulièrement les jeunes adolescents (12-18 ans) issus des classes les plus fragilisées par la crise sans précédent de l'économie de comptoir restent, ainsi que les femmes mais sous d'autres modalités, parmi les plus exposés à cette violence désormais ordinaire et banalisée qui constitue un défi sociétal majeur que la Martinique se doit de relever en ce début du 21^{ème} siècle.

Ils sont exposés physiquement et psychologiquement comme victimes ou/et acteurs mais aussi, de manière plus pernicieuse, dans leur imaginaire, entendu comme représentations où travaillent des attentes et des désirs inconscients. L'emprise sur l'imaginaire n'est pas sans rapport, entre autres facteurs, avec les pratiques culturelles de cette population. Des pratiques qui attestent de leur grande perméabilité aux cultures urbaines états-uniennes et jamaïcaines mondialisées, avec une prévalence nettement affirmée pour les expressions musicales de celles-ci, le « rap », le « dance hall » et leurs variantes diversement métissées.

Introduites dans les années 1970 en Martinique dans un processus complexe de circulation et de réception, ces musiques dont le caractère fédérateur est manifeste, toutes origines sociales et de classes d'âge confondues, se révèlent être pour bon nombre, et singulièrement les jeunes adolescents en recherche de références identitaires, un mode de vie qui leur offre à la fois un langage pour dire leur mal-être et des modèles ou des mythes – au sens de construction idéologique – pour inscrire leur appartenance. Ainsi, un des mythes le plus opérant de ces quinze dernières années a été et reste encore celui du « Bad boy » qui signifie la contestation d'un ordre perçu comme injuste et sublime la figure du hors la loi, de celui qui brave cet ordre.

Processus d'expression

La prégnance de modèles discutables tel celui du « Bad boy » si elle est indéniable ne doit pas, néanmoins, conduire à l'extrapolation abusive ou à l'amalgame ; l'une et l'autre, source de préjugés et de fracture générationnelle. Le rap, le dance hall et leurs variantes sont, en effet, des musiques à texte et à message qui témoignent de sensibilité, de parcours et de positionnements différents voire opposés, notamment sur la question de la violence. Il y a donc débat entre musiciens. Un débat qui va stimuler la réflexion sur l'impact ou la réception des productions musicales et partant sur la responsabilité des artistes de rap, de dance hall et de leurs variantes. C'est ainsi que peu à peu a émergé une contre-culture de la violence. Cette dynamique encore récente est clairement perceptible dans certains textes et aussi dans les structures harmoniques, mélodiques et rythmiques qui les portent.

Par ailleurs, les expressions musicales de la culture urbaine, nées dans et par la critique sociale, une fois introduites en Martinique, ont conservé cette fonction critique que remplissent de moins en moins les autres genres musicaux traditionnels : ce sont les seules aujourd'hui à offrir un corpus aussi riche et divers de contre discours de la violence.

Problématiques

Plusieurs questions se posent :

- La première est celle de la globalité de la culture, c'est-à-dire de son interaction avec tous les autres domaines de la vie sociale.
- La deuxième est celle de la démocratisation de la culture et pas seulement de la démocratisation de l'accès à celle-ci, c'est-à-dire la reconnaissance de la pluralité des cultures ou subcultures produites au sein de la société martiniquaise et leur égale dignité.
- La troisième concerne « l'inter culturalité » qui privilégie le dialogue des cultures et subcultures plutôt que la défiance, l'hostilité ou la stigmatisation.

Ainsi, l'introduction en Martinique des cultures urbaines mondialisées n'a pas constitué, rien n'atteste du contraire, une menace pour les cultures traditionnelles. D'emblée, au contraire, une négociation s'est engagée qui a déjà abouti à des formes métissées encore évolutives.

Politique publique

Si les constats précédents correspondent bien à la réalité, ce que confirment l'observation empirique et les différentes sources consultables, la question qui se pose est celle de la politique publique de la culture mieux appropriée en direction de la jeunesse relativement au contexte de référence. La question subsidiaire est de savoir si la politique la mieux appropriée est de l'ordre de la « transmission patrimoniale » ou de celui de « l'accompagnement » des dynamiques résultant des pratiques culturelles des jeunes en Martinique.

S'il faut réaffirmer la légitimité et la nécessité de la « transmission patrimoniale », il n'en reste pas moins qu'en la circonstance ce qui devrait être privilégié c'est « l'accompagnement ». Il s'agit d'inscrire l'action culturelle publique en direction de la jeunesse dans le débat ouvert par les jeunes eux mêmes sur les finalités de leurs pratiques culturelles et les modes d'expressions qu'ils utilisent.

Objectifs des expérimentations

- ✓ Favoriser et soutenir des projets d'ordre éducatif qui apportent aux jeunes des outils et espaces d'expression dans tous les domaines liés aux cultures urbaines ;
- ✓ Aider les jeunes à produire des actions culturelles en vue d'un évènement qui pourrait associer les arts graphiques, visuels, musicaux, etc ;

- ✓ Amener les jeunes à partir de leur propre pratique culturelle à concevoir des projets qui favorisent le lien intergénérationnel entre culture traditionnelle et culture moderne ;
- ✓ Encourager des projets de production de recueils de textes choisis, commentés et éventuellement illustrés de musique urbaine sur le thème de la violence qui privilégient une expertise des jeunes adolescents (12-18 ans) ;
- ✓ Aider les projets visant à promouvoir la mise en dialogue des musiques urbaines avec d'autres genres musicaux traditionnels martiniquais à des fins de production et de création d'événements culturels.

Enseignements des expérimentations précédentes

Les expérimentations soutenues par le FEJ visent donc à favoriser les usages, les pratiques et les formations culturelles des personnes qui en sont habituellement exclues et favoriser l'insertion professionnelle dans le champ artistique et culturel. Pour ce faire, les projets expérimentent des actions de deux types. Certains visent à proposer et accompagner des pratiques culturelles destinées à des publics qui en sont socialement éloignés. D'autres, qui ont fait l'objet d'une programmation nationale en 2010, ont organisé des manifestations d'envergure pour exposer dans 9 villes le travail d'artistes de moins de 30 ans.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 6 s'inscrivant dans le cadre du quatrième appel à projets « Pratiques culturelles » ([AP4](#)), publié en juillet 2010.
- 9 retenues hors appel à projets, dans le cadre de l'opération « Imaginez maintenant » ([HAP4](#)), lancée en 2009.

Parmi les expérimentations financées par le FEJ sur ce registre, le projet « Hip hop orchestra» par exemple a consisté à mettre en œuvre une collaboration musicale entre deux groupes de jeunes de la ville de Châtillon :

- Un groupe composé d'une quarantaine de musiciens de l'orchestre symphonique du conservatoire municipal de la ville de Châtillon, dont plus de 90% ont moins de 25 ans ;
- Un groupe composé de 10 rappeurs amateurs et semi-professionnels appartenant à l'association «Mouvement authentique», âgés de 22 à 33 ans.

L'expérience est centrée sur la réalisation d'un parcours artistique et de professionnalisation en commun, d'une durée de 10 mois, allant de l'élaboration du projet artistique à la représentation de plusieurs concerts, en passant par des répétitions et l'enregistrement d'un disque dans des conditions professionnelles.

La réalisation de ce parcours a permis d'œuvrer à :

- la cohésion sociale des populations de la ville de Châtillon à travers le décloisonnement socio territorial des bénéficiaires ;
- la mixité culturelle à travers la lutte contre les complexes et les apriori culturels des bénéficiaires, ainsi qu'à travers l'ouverture des publics à de nouveaux univers musicaux ;
- une meilleure articulation de l'action publique locale au service des citoyens à travers une collaboration entre les agents et les services municipaux des secteurs jeunesse et culture.

Les échanges et les barrières culturelles ne peuvent disparaître, sans lever les barrières sociales et décloisonner les politiques de jeunesse et culturelles. Les évaluateurs insistent sur la nécessité de coordonner les politiques jeunesse, culturelles et éducatives au niveau local.

Le présent appel à projet vise à intégrer les enseignements de cette expérimentation afin de mettre en œuvre un projet similaire en Martinique.

Caractéristiques des projets attendus

Le projet devra conduire à la réalisation, par plusieurs groupes de jeunes d'horizons culturels divers, d'un parcours artistique en commun allant de l'élaboration du projet artistique à la représentation de plusieurs spectacles en passant par les répétitions.

Le projet devra donc s'inspirer de l'expérimentation HIP HOP ORCHESTRA en intégrant les recommandations suivantes:

- co-construire le décroisement musical et élaborer le projet artistique de façon la plus rigoureuse avec les différents partenaires et en particulier avec les jeunes pour fédérer à travers un objectif commun ;
- associer plusieurs univers musicaux porteurs d'esthétiques, de discours, de conceptions de la musique, d'histoire, comme le reggae, le chant choral, le bèlè, les musiques afro caribéennes et les musiques caribéennes ;
- décroiser le territoire et aller au plus près des jeunes des quartiers qui sont les plus sensibles aux musiques jamaïcaines ;
- concevoir au moins une production de nouvelles créations.

Les projets devront s'inscrire dans une démarche qui n'est pas celle de la transmission d'un patrimoine culturel, mais de l'accompagnement des pratiques culturelles les plus fédératrices des jeunes, porteuses d'une contre-culture de la violence.

Des collaborations avec les structures culturelles du territoire, au premier rang desquelles la Scène Nationale Tropiques Atrium, sont également encouragées.

II – DISPOSITIONS PRATIQUES

1 – Dépôt des candidatures :

Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mis à disposition sur ce même site.

2- Organismes éligibles :

Les personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association) sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts :

- l'activité de l'organisme doit être à but non lucratif,
- sa gestion doit être désintéressée, aucun avantage ne doit être procuré à ses membres,
- poursuivant une mission d'intérêt général, notamment à caractère éducatif et social.

3- Critères de sélection des projets :

Les projets devront concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Les candidats devront prendre en compte les enseignements des expérimentations du FEJ mis à leur disposition sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

4 notions fondamentales président à l'analyse des projets :

- Présence d'objectifs spécifiques, mesurables et atteignables ;
- Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées par rapport aux actions existantes sur le territoire ;
- Capacité à produire des enseignements pour les politiques publiques ;
- Qualité de la construction du projet (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, ancrage territorial, partenariats institutionnels, viabilité financière, ciblage des publics et/ou prise en compte de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap, etc...)

La liste des 11 critères d'appréciation par les jurys, ainsi que les précisions sur les coûts éligibles et les conseils aux porteurs de projets, sont disponibles sur le site du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/11_criteres_analyse_sur_le_fond-2.pdf

4- Montant alloué sur le territoire de Martinique :

Le montant alloué à l'appel à projets est de **355 000 euros**.

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées dans le cadre du présent programme.

5- Cofinancement :

La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Les cofinancements ou financements en propre affichés au budget prévisionnel, peuvent consister notamment en la valorisation d'ETP ou la mise à disposition de locaux.

Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics, valent déclaration sur l'honneur. Chaque cofinancement d'origine extérieure, devra faire l'objet d'une attestation de contribution signée du co-financeur, ou à défaut une déclaration d'intention de contribution.

En cas de désistement d'un contributeur financier, la part du budget manquante ne sera pas prise en charge par le FEJ.

6- Dépenses éligibles :

- Coûts de fonctionnement et d'investissement
- Financement d'un organisme d'aide à l'ingénierie de projet

➤ **Charges de personnel :**

Les charges de personnels concernant des personnels de la fonction publique ne seront pas prises en charge par le FEJ. Merci de préciser :

- le nombre d'ETP consacrés au projet ;
- la répartition par fonctions/missions dédiées.

Les personnels permanents ne peuvent pas être financés à 100% par le FEJ.

➤ **Les frais de gestion :**

Les frais de gestion imputés sur la subvention du FEJ ne doivent pas dépasser 10% de la subvention FEJ.

➤ **Les dépenses d'investissement pour le projet sont autorisées sous certaines conditions :**

- Etre inscrites dans le budget initial annexé à la convention ;
- Faire l'objet d'une argumentation écrite expliquant le choix porté sur l'investissement plutôt que le fonctionnement ;
- Etre justifiées par un devis dans le dossier de candidature et par une facture à la fin du projet.

La DJEPVA se réserve le droit d'apprécier l'opportunité du financement de la dépense d'investissement par le FEJ, au regard des éléments indiqués ci-dessus.

7- Obligations comptables :

- Le bénéficiaire sera tenu de créer une ligne de crédits spécifique à la subvention du FEJ dans sa comptabilité. Une répartition des dépenses à l'aide d'une clé de répartition ne sera pas acceptée par le FEJ.
- Les versements des subventions seront crédités à condition notamment que les dépenses imputées au projet soient facturées et acquittées uniquement pendant la période de couverture de la convention si le projet est retenu.

8- Modalités d'évaluation et sélection des projets

L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs. Les projets doivent être construits et dimensionnés, de manière à permettre leur évaluation.

L'évaluation cherchera à apprécier les effets des dispositifs sur les jeunes bénéficiaires d'une part, et sur la qualité de la coordination et des relations partenariales entre les différents acteurs impliqués dans les dispositifs d'autre part, afin d'éclairer de futures politiques publiques poursuivant des objectifs similaires.

L'approche méthodologique relèvera à titre principal des méthodes qualitatives. Elle pourra mobiliser des approches croisées en matière de recueil de données :

- Mise en place d'outils de suivi des projets, en s'appuyant sur outils préexistants (tableaux de bords et base de données des porteurs de projets concernés) ou en créant des outils spécifiques à définir.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs auprès de jeunes bénéficiaires aux profils et aux parcours différenciés, en précisant le cadre et les modalités de ces entretiens.
- Mise en œuvre de «focus groups» de jeunes bénéficiaires, si la nature du dispositif le justifie, pendant laquelle les entretiens doivent montrer à la fois l'impact sur l'individu de la participation à un tel dispositif, et la dynamique de groupe qui permet d'arriver aux résultats constatés.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels impliqués dans le dispositif, en vue notamment d'évaluer les conditions de mise en œuvre des dispositifs, d'en tirer des enseignements en termes de bonnes pratiques et de conclure sur les conditions d'essaimage des projets.

Concernant l'identification de l'impact des dispositifs expérimentaux sur les jeunes bénéficiaires, des approches quantitatives sont possibles, mais seront à réserver à des projets qui réunissent une taille suffisante (il conviendra d'indiquer la capacité de détection statistique du protocole d'évaluation proposé) et des conditions permettant l'identification non ambiguë de l'effet propre du dispositif (en particulier, mobilisant un groupe témoin déterminé de manière rigoureuse).

Les projets sélectionnés seront définitivement retenus après accord, pour intégrer le protocole d'évaluation prévu par l'évaluateur retenu.

L'évaluation des projets se fera par territoire dans le cadre d'un appel d'offre national piloté par la DJEPVA et la DGOM.

9- Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets : mai 2016

Date limite de dépôt des projets : 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)

Sélection des projets : octobre 2016

Publication des résultats : novembre 2016

Lancement de l'appel d'offre d'évaluation : mi – octobre 2016

Durée des projets : 2 ans maximum

Date limite de dépôt des projets 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)

Pour toute question complémentaire sur le montage du projet, peuvent être prioritairement contactés au niveau de chaque préfecture, les correspondants régionaux du FEJ des Directions Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DJSCS) : Fred BRUANT – fred.bruant@drjscs.gouv.fr

Annexe 1

- **Les instances de participation des jeunes mises en place en Martinique**

Le Conseil Départemental de la Jeunesse

En 1998, avait été institué dans chaque département un Conseil Départemental de la jeunesse placé auprès du Préfet Il est composé de jeunes âgés de 16 à 26 ans, issus des conseils locaux de jeunes, des associations locales et départementales

Ce Conseil était nommé pour deux ans par le Préfet et était une composante depuis 2006 du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

- ✘ L'animation et le secrétariat étaient assurés par la direction départementale de la jeunesse et des sports.
- ✘ Il avait pour mission d'émettre des avis et des propositions sur tous les sujets qui intéressent les jeunes.
- ✘ Il pouvait être saisi sur toutes questions relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs, ainsi qu'aux sports et à la vie associative.
- ✘ Il participait à l'accompagnement, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des politiques territoriales menées dans son champ de compétence.

Le 1er septembre 2010, le conseil national de la jeunesse (CNJ) a été suspendu, entérinant le déclin quasi général des CDJ. La Martinique fait preuve d'exception à la règle.

En 2015, après 17 ans d'actions, le CDJ Martinique est l'un des derniers de France à être encore en activité. Il a su démontrer sa pertinence et gagné tant la confiance des jeunes que des adultes.

D'une poignée de jeunes en 1998, le CDJ Martinique aujourd'hui comptabilise 180 demandes d'inscriptions de jeunes venant d'origines diverses, désireux de s'impliquer dans la vie de leur département.

Les conseils de Jeunes et d'enfants

En 1990, le conseil municipal junior du Prêcheur a inauguré l'installation de 17 autres conseils municipaux de jeunes et d'enfants ont vu le jour.

Aujourd'hui de nombreux conseils n'ont pas été renouvelés pour des raisons diverses (*absence d'accompagnement, peu de volonté politique, défection et déception des jeunes, sentiment d'être instrumentalisés, absence de budget pour les actions...*).

Les Juniors Associations

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative.

Accompagnées par la ligue de l'enseignement de la Martinique, une dizaine de juniors associations furent créées notamment dans la commune du LAMENTIN.

Aujourd'hui, les juniors associations ont du mal à se mettre en place et à perdurer faute de moyens financiers et d'accompagnement pédagogique.

- **L'engagement des jeunes en Martinique**

Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements publics, durant une période de 6 à 12 mois. Reposant sur une activité hebdomadaire de 25 heures, il est compatible avec la poursuite d'études ou l'occupation d'un emploi à temps partiel, et comprend une indemnisation nette

de 573 euros par mois. Neuf grands domaines ont été définis : *culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, solidarité, sport.*

Depuis son lancement à la Martinique en 2010, 1 606 jeunes volontaires ont pu s'engager dans le service civique, avec une plus forte représentation féminine (60,3%) et des tranches d'âge réparties de façon homogène chez les 18-25 ans (34,1% de 18-20 ans, 32,3% de 21-22 ans et 30,4% de 23-25 ans), les 16-17 ans étant malgré tout représentés (3,2%). La durée moyenne des missions est de 7-8 mois. 75,8 % des volontaires engagés sont demandeurs d'emploi à l'entrée dans le dispositif (contre 45% au niveau national).

S'agissant du niveau de formation, ces engagés sont en grande partie de niveau IV (41,6%), suivis, dans des proportions moindres, de niveaux V-V bis ou VI (29,9 %) puis I,II ou III (28,4%) .

En termes d'insertion, 73% des jeunes en sortie de dispositif se retrouvent en emploi, en études/formation ou en stage.

Les jeunes reconnaissent largement la **notion d'engagement** dans leur expérience de volontaire. Ils identifient également des **acquis supplémentaires** dans le champ professionnel et dans celui du développement personnel. Cette expérience riche et multiple influe sur leur situation en sortie de dispositif et favorise ainsi une **dynamique positive de sortie** : plus de jeunes en emploi (+ 230%), moins de jeunes au chômage et parmi ceux-ci, des situations mixtes plus variées (également en emploi, également en formation).

Les compétences acquises dans le cadre de l'expérience de volontariat dans les domaines de la "relation à l'autre" et du monde du travail favorisent une transformation dynamique du jeune : une meilleure confiance en lui, un positionnement plus actif par rapport à son environnement, une acquisition et une mobilisation de compétences utiles pour leur insertion sociale et professionnelle.

Les associations

La vie associative est particulièrement propice à l'apprentissage de l'engagement. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'encourager le développement d'associations de jeunes.

Les associations sont nombreuses en Martinique et occupent prioritairement certains domaines de l'activité à l'intérieur des différents territoires de l'île. On dénombrerait sur l'ensemble des communes environ 2 500 à 3 500 associations en activité, avec une moyenne de 80 à 120 par commune. Mais force est de constater la faible présence des jeunes au sein des instances dirigeantes.

La perception que les associations ont du jeune ne permet pas son intégration. Par ailleurs le système éducatif offre peu l'opportunité de découvrir la vie associative et d'apprendre la participation.

La société doit revoir ses repères vis-à-vis de sa jeunesse et sortir de la défiance qu'elle lui adresse, plus ou moins indirectement, afin de lui reconnaître une potentielle légitimité de parole et lui accorder un minimum de confiance.